



Villè de Genay.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/12

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 21 mars 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT, Mme PILLON arrivée à 21h09.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT, pouvoir à M. HELOIRE ; M. ANDRZEJEWSKI Grégory, pouvoir à Mme LAMY, M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 4

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.**Compte Administratif 2023**Rapporteur : M. CHOTARDAnnexe : Compte Administratif 2023 – vue d'ensemble (annexe 1)

Pour l'approbation du Compte administratif 2023, Mme le Maire quitte la séance du Conseil municipal.

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de compte administratif de l'exercice 2023, joint au présent rapport, qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses :	6 930 453.68	5 865 833.57
Recettes :	6 930 453.68	7 217 932.85
Dont excédent antérieur reporté :		471 145.52

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses :	4 199 744.30	1 251 161.08
Recettes :	4 199 744.30	3 523 639.93

Délibération n°DEL2024/12

Dont excédent antérieur reporté :

1 694 269.64

Les restes à réaliser de 2023 pour la section d'investissement sont de : 81 047.47€ en dépenses
L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2023, avec le report antérieur, est de
1 352 099.28 €.

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2023, avec le report antérieur, est de
1 694 269.64€.

Cet excédent sert en partie à financer les restes à réaliser de 2023.

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2023 tel que transmis par la Trésorerie, qui n'appelle ni observation ni réserve.

VOTE	Pour	20	Mme KLINGELSCHMITT, Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC, M. TOUZOT, M. MAUGEIN
	Abstention	7	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 22 mars 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 22 mars 2024

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*

